

Les points 7 à 10 font l'objet d'un vote unique

Délibérations CA 2024 / 01 / 30 – 4 à 7

Point 7 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION des STATUTS de l'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE « BUREAU D'ÉCONOMIE THÉORIQUE et APPLIQUÉE (BETA) »

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 3

Délibération CA 2024 01 30 - 4

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche « Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 31 janvier 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **1 FEV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **30/01/2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **1 FEV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 8 de l'Ordre du Jour :
CRÉATION des STATUTS de l'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE « Georessources »
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 4

Délibération CA 2024 01 30 - 5

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche « GeoRessources »

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 31 janvier 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **1 FEV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **30/01/2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **1 FEV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 9 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION des STATUTS de l'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE « LABORATOIRE d'ÉTUDE des MICROSTRUCTURES et de MÉCANIQUE des MATÉRIAUX (LEM3) »

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 5

Délibération CA 2024 01 30 - 6**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche « Laboratoire d'Étude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 31 janvier 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **1 FEV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **30/01/2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **1 FEV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 10 de l'Ordre du Jour :
CRÉATION des STATUTS de l'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE « LABORATOIRE LORRAIN de RECHERCHE en INFORMATIQUE et ses APPLICATIONS (LORIA) »
Document transmis aux Administrateurs
ANNEXE 6
Délibération CA 2024 01 30 - 7
Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 31 janvier 2024


Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **1 FEV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **30/01/2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **1 FEV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.